



Mutuelle Prévoyance santé

Dans le cadre des engagements pris par la Direction dans l'accord Salaires 2008, et vu les excellents résultats des organismes de santé (Miel mutuelle, Ag2r, Mornay), les décisions suivantes ont été prises :

Mutuelle applicable au 1^{er} mai

- Baisse de cotisations 7 %
- améliorations de garanties à tous les niveaux : en optique, dentaire, chambre particulière en hospitalisation et maternité, plus de limite en temps pour le forfait journalier hospitalisation
- Règles de changement de niveau : 1^{er} jour de chaque mois, avec demande exprimée avant avant la fin du mois précédent, maintien 2 ans au niveau 2, 3 ans au niveau 3, 4 ans au niveau 4, sauf situations exceptionnelles.
- Etudiants en CDI : mutuelle obligatoire, sous présentation d'un justificatif, ils pourront résilier leurs mutuelles étudiantes ou autres, pour les bénéficiaires de la CMU, ils sont exonérés. En cas de départ de l'entreprise, ils pourront adhérer à titre individuel.
- Une nouvelle brochure sera adressée prochainement.

Prévoyance applicable au 1^{er} avril

- Régime de prévoyance collège employés-ouvriers : un abattement de 10 % sera appliqué sur les cotisations de l'ensemble des garanties.
- Améliorations des garanties : taux de rente invalidité de 25 % TA à 27,5 % TA et l'indemnité journalière de 25 % TA à 27,5 % TA.
- Régime de prévoyance agents de maîtrise : un abattement de 10 % sera appliqué sur les cotisations pour la garantie « Capital décès »,
- les capitaux prévus en cas de décès par maladie sont majorés de 100 % (au lieu de 50 %) en cas de décès par accident.
- Régime de prévoyance cadres : améliorations des garanties : taux en cas de décès-invalidité absolue et définitive et frais d'obsèques.

- Ces mesures sur les frais de santé, la prévoyance ainsi qu'une étude sur la dépendance correspondent à nos demandes. FO restera vigilant sur les résultats d'autant qu'il est fort possible que la sécurité sociale ne prenne plus en charge les frais de secteurs comme l'optique ou le dentaire, ce qui impacterait les organismes complémentaires